## ASSEMBLEE NATIONALE

7 juillet 2005

FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (Deuxième lecture) - (n° 2406)

| Commission   |  |
|--------------|--|
| Gouvernement |  |

## **AMENDEMENT**

N° 21

présenté par M. Warsmann, rapporteur au nom de la commission des lois

## **ARTICLE 5**

(Art. L.O. 111-9 du code de la sécurité sociale)

Dans l'avant-dernière phrase du premier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« de sécurité sociale et »,

les mots:

« de sécurité sociale, ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.